

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **vendredi 2 août 2019, à 19 h 30** à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents : Messieurs Gaëtan Lalande, Raymond Bisson, Gilles Payer, Noël Picard

Ont motivé leur absence : Madame Marie-Céline Hébert et monsieur Michel Longtin

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 30 juillet 2019.

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de juillet 2019
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 31 juillet 2019
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 juillet 2019

3. Dossier mines

4. Rapport du maire

5. Période de questions

6. Département de l'Administration

- 6.1 Correspondance- Annexe III
- 6.2 Politique sur les modalités de cession des terrains municipaux

7. Département de la gestion des ressources humaines

- 7.1 Mandat pour signatures d'entente pour services de consultation en matière de travaux publics

8. Département de l'Hygiène du milieu

9. Département des Travaux publics

- 9.1 Compte-rendu du département

10. Département de la Sécurité publique

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

- 11.1 Demande de PIIA- Affichage restaurant Carbo BBQ

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

13. Département de la promotion et développement économique

14. Département du service à la collectivité

14.2 Annulation du service de remplissage de piscines

15. Varia

16. Période de questions

17. Fin de la plénière

1. Ouverture de l'assemblée

2019-08-19286
Ouverture de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 19 h 32.

Adoptée.

1.1 lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-08-19287
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 30 juillet 2019.

2019-08-19288
Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 30 juillet 2019.

Il est résolu à l'unanimité

QUE la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 30 juillet 2019 soit exemptée et qu'ils soient adoptés tel que déposés.

Adoptée.

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2019-08-19289

Adoption des comptes fournisseurs au 31 juillet 2019

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 juillet 2019 pour un montant total de 129 635 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 21966 à 22020.

Les paiements 500320 à 500331.

Les prélèvements 4992 à 5027.

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée.

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de juillet 2019

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de juillet 2019 pour une dépense totale de 80 379,20 \$ a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Julie Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 juillet 2019

2019-08-19290

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 juillet 2019

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 31 juillet 2019, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adoptée.

3. DOSSIER MINES

Compte-rendu de l'évolution du dossier de regroupement des associations.

4. RAPPORT DU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance du mois de juillet 2019 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du mois d'août 2019* ».

6.2 Politique sur les modalités de cession des terrains municipaux

2019-08-19291

Politique sur les modalités de cession des terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désirent se doter d'une politique sur les modalités de cession des terrains municipaux

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète que la présente politique soit et est adoptée conformément à ce qui suit :

PRÉAMBULE

La Politique sur les modalités de cession des terrains municipaux se veut un outil d'encadrement des transactions immobilières entre la Municipalité de Duhamel et les personnes physiques (particuliers) ou les personnes morales (entrepreneurs). Cette politique énonce les principes généraux associés à l'acquisition d'un terrain issu de la réserve foncière de la Municipalité. Cette politique n'est ni exhaustive, ni limitative.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Champ d'application

La présente politique s'applique à toutes les transactions immobilières relatives à un terrain issu de la réserve foncière de la Municipalité de Duhamel.

1.2 Principes

La présente politique se veut un outil de communication des conditions, procédures et modalités de vente de terrains municipaux.

Rien n'oblige cependant la Municipalité de Duhamel à céder un terrain lui appartenant, celle-ci conservant toute discrétion à cet égard.

1.3 Procédure

Toute personne intéressée à acheter un terrain appartenant à la Municipalité de Duhamel doit suivre les étapes suivantes, avant d'effectuer toute transaction :

1. Aviser la direction générale de son intention d'achat par courriel à dg.duhamel@mrcpapineau.com ou par écrit à l'adresse suivante :

1890, rue Principale
Duhamel (Québec)
J0V 1G0

L'avis d'intention d'achat doit comprendre les informations suivantes :

- a. le ou les matricules et numéros de lots du terrain visé par la cession
- b. le nom du promettant ou de l'acquéreur
- c. les coordonnées complètes du promettant ou de l'acquéreur
- d. le montant de l'offre ou l'objet de l'échange proposé
- e. le nom du notaire retenu (si connu)

La Municipalité de Duhamel se réserve 60 jours pour accuser réception de l'avis d'intention d'achat et pour signifier au promettant ou à l'acquéreur si les membres du Conseil sont intéressés ou non à entamer des négociations.

En cas de réponse favorable de la part des membres du conseil, le promettant ou acquéreur doit :

2. Obtenir **à ses frais** les services des professionnels (notaire, arpenteur, évaluateur ou autres) nécessaires à la transaction. Les frais encourus, mentionnés ci-haut, par l'acheteur seront considérés par le vendeur dans la détermination du prix de vente sans toutefois provoquer de perte pour la Municipalité.

3. Acheminer la copie originale d'une promesse d'achat dont les termes et conditions ont été négociés entre les parties, dûment signée par le promettant acheteur devant témoin, accompagnée du dépôt exigé de la Municipalité, à la direction générale à l'adresse suivante :

1890, rue Principale
Duhamel (Québec)
J0V 1G0

4. Seule une résolution dûment adoptée par le conseil autorisant la vente aux conditions y énoncées lie la municipalité.

5. Procéder à la signature de l'acte de vente notarié et au versement du prix de vente suivant les modalités convenues.

1.4 Entrée en vigueur et accessibilité

La présente politique entre en vigueur à son adoption.

Toute demande antérieure à l'adoption de la politique dont la décision n'a pas été rendue sera assujettie aux modalités ci-haut énoncées.

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil adoptent la politique sur les modalités de cession de terrains municipaux.

Adoptée.

7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Mandat pour signatures d'entente pour services de consultation en matière de voirie

2019-08-19292

Mandat pour signatures d'entente pour services de consultation en matière de travaux publics

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent M. David Pharand, maire et Mme Julie Ricard, directrice générale à négocier et à signer une entente avec M. Pierre Beaudry, à titre de consultant en matière de travaux publics, pour un montant n'excédant pas 2 500 \$ pour 2019-2020.

Adoptée.

8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Compte rendu du département

10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Compte-rendu du département

11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11.1 Demande de PIIA- Affichage restaurant Carbo BBQ

2019-08-19293

Demande de PIIA- Affichage restaurant Carbo BBQ

CONSIDÉRANT QU' une demande d'affiche commerciale a été déposée au service d'Urbanisme et que cette dernière est assujettie à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA numéro 2013-10) pour la propriété sise au 1348, route 321.

CONSIDÉRANT QUE l'affiche proposée est assujettie aux dispositions du règlement de zonage numéro 2013-05 actuellement en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le comité consultatif en urbanisme (CCU) et que ce dernier juge que la proposition du commerçant rencontre les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande favorablement la demande au Conseil de façon conditionnelle;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil endosse la recommandation du CCU et permet l'émission du permis pour la demande de PIIA citée en rubrique à la condition suivante :

1. Que le permis soit délivré dans les 3 mois suivant d'adoption de la présente résolution.

Adoptée.

12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

14.1 Annulation du service de remplissage des piscines

2019-08-19294

Annulation du service de remplissage des piscines

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences au schéma de couverture de risques en sécurité incendie en matière de temps de réponses ;

CONSIDÉRANT QUE d'offrir le service de remplissage de piscines sur notre territoire en utilisant nos effectifs et notre équipement place la municipalité dans une situation précaire et la rend passible d'éventuelles poursuites ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil abrogent la résolution 14-07-17483 «Politique de remplissage de piscines » et ne permettent plus au service de sécurité incendie d'offrir ce service.

Adoptée.

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-08-19295

Levée de la séance

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE la séance soit et est levée à 20 h 46.

Adoptée.